



**Comité européen  
des régions**

**156<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE  
05 et 06 juillet 2023**

**FR**  
**CIVEX-VII/023**

# **AMENDEMENTS CONSOLIDÉS AMP & AMRP**

**PROJET D'AVIS**

**Comité européen des régions**

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation  
et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

---

**Rapporteur général: Gustaw Marek Brzezina (PL/PPE)**  
Président de la voïvodie de Varmie-Mazurie

**ORDRE D'EXAMEN DES AMENDEMENTS**  
**ORDER OF EXAMINATION OF AMENDMENTS**

<b>Auteur Author</b>	<b>Paragraphe n° Point no</b>	<b>Conséquence sur les autres amendements Impact on other amendments</b>	<b>Position du rapporteur Position of the rapporteur</b>	<b>Résultat Outcome</b>
<b>Am. 1 SACRÉDEUS Birgitta</b>	<b>4</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 2 JOHANSSON Marie</b>	<b>5</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 3 JOHANSSON Marie</b>	<b>8</b> Supprimer le paragraphe Delete	None Aucune		
<b>Am. 4 TORRES PÉREZ Ángel Víctor</b>	<b>10</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 5 SACRÉDEUS Birgitta</b>	<b>11</b> Supprimer le paragraphe Delete	None Aucune		
<b>Am. 6 ECR</b>	<b>12</b> Modifier Amend	Si adopté, Am. 7 caduc. If adopted, Am. 7 falls.		
<b>Am. 7 SACRÉDEUS Birgitta</b>	<b>12</b> Modifier Amend	Caduc si Am. 6 est adopté. Falls if Am. 6 is adopted.		
<b>Am. 8 JOHANSSON Marie</b>	<b>13</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 9 JOHANSSON Marie</b>	<b>13</b> Insérer un nouveau paragraphe après le paragraphe 13 Add new point after point 13	None Aucune		
<b>Am. 10 JOHANSSON Marie</b>	<b>14</b> Modifier Amend	Caduc si Am. 11 est adopté. Falls if Am. 11 is adopted.		
<b>Am. 11 SACRÉDEUS Birgitta</b>	<b>14</b> Modifier	Si adopté, Am. 10 caduc.		

<b>Auteur Author</b>	<b>Paragraphe n° Point no</b>	<b>Conséquence sur les autres amendements Impact on other amendments</b>	<b>Position du rapporteur Position of the rapporteur</b>	<b>Résultat Outcome</b>
	Amend	If adopted, Am. 10 falls.		
<b>Am. 12 SACRÉDEUS Birgitta</b>	<b>14</b> Supprimer le paragraphe Delete	None Aucune		
<b>Am. 13 VEHKAPERÄ Mirja</b>	<b>18</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 14 JOHANSSON Marie</b>	<b>19</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 15 JOHANSSON Marie</b>	<b>19</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 16 BORBOLY Csaba</b>	<b>20</b> Modifier Amend	None Aucune		
<b>Am. 17 JOHANSSON Marie</b>	<b>20</b> Insérer un nouveau paragraphe après le paragraphe 20 Add new point after point 20	None Aucune		
<b>Am. 18R BRZEZIN Gustaw Marek</b>	<b>21</b> Modifier Amend	Si adopté, Am. 18, Am. 19 and Am. 20 caduc. If adopted, Am. 18, Am. 19 and Am. 20 fall.		
<i>Am. 18 JOHANSSON Marie</i>	<b>21</b> <i>Supprimer le paragraphe Delete</i>	<i>Caduc si Am. 18R est adopté. Falls if Am. 18R is adopted.</i>		
<i>Am. 19 CONRADT Uwe</i>	<b>21</b> <i>Modifier Amend</i>	<i>Caduc si Am. 18R est adopté. Falls if Am. 18R is adopted.</i>		
<i>Am. 20 BORBOLY Csaba</i>	<b>21</b> <i>Modifier Amend</i>	<i>Caduc si Am. 18R est adopté. Falls if Am. 18R is adopted.</i>		
<b>Am. 21</b>	<b>25</b>	None		

<b>Auteur Author</b>	<b>Paragraphe n° Point no</b>	<b>Conséquence sur les autres amendements Impact on other amendments</b>	<b>Position du rapporteur Position of the rapporteur</b>	<b>Résultat Outcome</b>
<b>CONRADT Uwe</b>	Modifier Amend	Aucune		
<b>Am. 22 JOHANSSON Marie</b>	<b>25</b> Supprimer le paragraphe Delete	None Aucune		

# AMENDEMENT 1

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

SACRÉDEUS Birgitta  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

## Paragraphe 4

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
pointe les risques liés au développement de l'intelligence artificielle, qui, en même temps qu'elle pose des défis nouveaux, peut aussi être un outil permettant de contrer plus rapidement différentes formes de désinformation en ligne. <b><i>L'usage qu'il conviendrait d'en faire est donc celui d'une aide à une intervention humaine délibérée, conduite dans le respect de l'éthique et des exigences de sécurité;</i></b> souligne, par conséquent, l'importance de mettre pleinement en œuvre les lignes directrices applicables à l'intelligence artificielle en matière d'éthique, avec notamment l'obligation d'une transparence totale sur les algorithmes employés;	pointe les risques liés au développement de l'intelligence artificielle, qui, en même temps qu'elle pose des défis nouveaux, peut aussi être un outil permettant de contrer plus rapidement différentes formes de désinformation en ligne; souligne, par conséquent, l'importance de mettre pleinement en œuvre les lignes directrices applicables à l'intelligence artificielle en matière d'éthique, avec notamment l'obligation d'une transparence totale sur les algorithmes employés;

<b>Exposé des motifs</b>
L'IA est un outil important, qui aura très probablement une influence majeure sur nos sociétés; toutefois, l'IA est encore en cours de développement, et il n'est donc pas conseillé, dans l'état actuel des connaissances, de s'appuyer sur elle pour agir.

## AMENDEMENT 2

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 5

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<p>constate avec satisfaction une prise en compte de ce problème grandissant dans des stratégies et des travaux clés des organes et institutions de l'Union, parmi lesquels on pourra notamment citer la «boussole stratégique», les recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe, ou encore les conclusions de la commission spéciale du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation. Dans son rapport final, ladite commission demande notamment que les responsables politiques locaux et régionaux investis d'un pouvoir de décision stratégique dans leurs domaines de compétence (par exemple les infrastructures, la cybersécurité, la culture et l'éducation) soient associés aux démarches entreprises, et souligne que les collectivités territoriales sont souvent en mesure de repérer les agissements en amont, en insistant sur le fait que des connaissances de terrain sont souvent nécessaires pour définir et mettre en œuvre des ripostes appropriées;</p>	<p>constate avec satisfaction une prise en compte de ce problème grandissant dans des stratégies et des travaux clés des organes et institutions de l'Union, parmi lesquels on pourra notamment citer la «boussole stratégique», les recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe, ou encore les conclusions de la commission spéciale du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation. Dans son rapport final, ladite commission <i>spéciale</i> demande notamment que les responsables politiques locaux et régionaux investis d'un pouvoir de décision stratégique dans leurs domaines de compétence (par exemple les infrastructures, la cybersécurité, la culture et l'éducation) soient associés aux démarches entreprises, et souligne que les collectivités territoriales sont souvent en mesure de repérer les agissements en amont, en insistant sur le fait que des connaissances de terrain sont souvent nécessaires pour définir et mettre en œuvre des ripostes appropriées [1];</p> <p><i>[1] Résolution du Parlement européen du 9 mars 2022 sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation.</i></p>

### Exposé des motifs

Ressort du texte.

### **AMENDEMENT 3**

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**JOHANSSON Marie**  
**LAMBERTZ Karl-Heinz**  
**MOLINOZ Patrick**  
**NARDELLA Dario**  
**ROUILLON Christophe**  
**TORRES PÉREZ Ángel Víctor**

**CIVEX-VII/023**

#### **Paragraphe 8**

Supprimer le paragraphe.

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>fait cependant remarquer, comme le Parlement européen et d'autres acteurs ont pu le signaler, qu'une question n'en reste pas moins posée, et non sans raison, celle du manque de soutien direct et de participation en bonne et due forme des collectivités locales et régionales dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre de ripostes appropriées pour lutter contre la désinformation;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
Déjà couvert au paragraphe 5.

# AMENDEMENT 1

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**SACRÉDEUS Birgitta**  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

## Paragraphe 4

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
pointe les risques liés au développement de l'intelligence artificielle, qui, en même temps qu'elle pose des défis nouveaux, peut aussi être un outil permettant de contrer plus rapidement différentes formes de désinformation en ligne. <b><i>L'usage qu'il conviendrait d'en faire est donc celui d'une aide à une intervention humaine délibérée, conduite dans le respect de l'éthique et des exigences de sécurité;</i></b> souligne, par conséquent, l'importance de mettre pleinement en œuvre les lignes directrices applicables à l'intelligence artificielle en matière d'éthique, avec notamment l'obligation d'une transparence totale sur les algorithmes employés;	pointe les risques liés au développement de l'intelligence artificielle, qui, en même temps qu'elle pose des défis nouveaux, peut aussi être un outil permettant de contrer plus rapidement différentes formes de désinformation en ligne; souligne, par conséquent, l'importance de mettre pleinement en œuvre les lignes directrices applicables à l'intelligence artificielle en matière d'éthique, avec notamment l'obligation d'une transparence totale sur les algorithmes employés;

<b>Exposé des motifs</b>
L'IA est un outil important, qui aura très probablement une influence majeure sur nos sociétés; toutefois, l'IA est encore en cours de développement, et il n'est donc pas conseillé, dans l'état actuel des connaissances, de s'appuyer sur elle pour agir.

## AMENDEMENT 2

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 5

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
constate avec satisfaction une prise en compte de ce problème grandissant dans des stratégies et des travaux clés des organes et institutions de l'Union, parmi lesquels on pourra notamment citer la «boussole stratégique», les recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe, ou encore les conclusions de la commission spéciale du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation. Dans son rapport final, ladite commission demande notamment que les responsables politiques locaux et régionaux investis d'un pouvoir de décision stratégique dans leurs domaines de compétence (par exemple les infrastructures, la cybersécurité, la culture et l'éducation) soient associés aux démarches entreprises, et souligne que les collectivités territoriales sont souvent en mesure de repérer les agissements en amont, en insistant sur le fait que des connaissances de terrain sont souvent nécessaires pour définir et mettre en œuvre des ripostes appropriées;	constate avec satisfaction une prise en compte de ce problème grandissant dans des stratégies et des travaux clés des organes et institutions de l'Union, parmi lesquels on pourra notamment citer la «boussole stratégique», les recommandations de la conférence sur l'avenir de l'Europe, ou encore les conclusions de la commission spéciale du Parlement européen sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation. Dans son rapport final, ladite commission <i>spéciale</i> demande notamment que les responsables politiques locaux et régionaux investis d'un pouvoir de décision stratégique dans leurs domaines de compétence (par exemple les infrastructures, la cybersécurité, la culture et l'éducation) soient associés aux démarches entreprises, et souligne que les collectivités territoriales sont souvent en mesure de repérer les agissements en amont, en insistant sur le fait que des connaissances de terrain sont souvent nécessaires pour définir et mettre en œuvre des ripostes appropriées [1]; <i>[1] Résolution du Parlement européen du 9 mars 2022 sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation.</i>

### Exposé des motifs

Ressort du texte.

### AMENDEMENT 3

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

#### Paragraphe 8

Supprimer le paragraphe.

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>fait cependant remarquer, comme le Parlement européen et d'autres acteurs ont pu le signaler, qu'une question n'en reste pas moins posée, et non sans raison, celle du manque de soutien direct et de participation en bonne et due forme des collectivités locales et régionales dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre de ripostes appropriées pour lutter contre la désinformation;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
Déjà couvert au paragraphe 5.

## AMENDEMENT 4

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**TORRES PÉREZ Ángel Víctor**  
ALBUQUERQUE Miguel Filipe  
DE FARIA E CASTRO Pedro  
ELORZA ZUBIRÍA María Ángeles  
HERRERA ANTONAYA José Francisco  
MORENO BONILLA Juan Manuel

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 10

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
demande une fois de plus que des moyens financiers soient mis à disposition dans toute l'Europe pour renforcer la capacité des collectivités locales et régionales à lutter contre la désinformation et faire en sorte qu'elles soient dotées d'un personnel qualifié et d'outils adéquats;	demande une fois de plus que des moyens financiers soient mis à disposition dans toute l'Europe pour renforcer la capacité des collectivités locales et régionales à lutter contre la désinformation et faire en sorte qu'elles soient dotées d'un personnel qualifié et d'outils adéquats, <i>notamment dans les régions qui se trouvent à la frontière extérieure de l'Union, et plus particulièrement celles situées dans des espaces géographiques et géopolitiques extraeuropéens;</i>

### Exposé des motifs

Voir l'article 349 du TFUE, et la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement «Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne», COM(2017) 623 final.

## AMENDEMENT 5

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

SACRÉDEUS Birgitta  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 11

Supprimer:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>observe cependant que leur manque de ressources propres pourrait aussi être compensé par la coopération entre les organisations et les représentants de la société civile, les médias locaux, les instituts de recherche, les journalistes indépendants et les spécialistes de la vérification des faits;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
Les communes et les régions ne devraient pas dépendre de fonds provenant d'autres sources, de manière à préserver leur objectivité.

## AMENDEMENT 6

ECR

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 12

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
estime que, <i>même si</i> l'appui des pouvoirs publics à l'échelon national et européen reste absolument nécessaire, sous la forme <i>d'un financement direct</i> , de programmes et d'initiatives pour aider les collectivités locales et régionales quand elles s'emploient à lutter contre la désinformation, <i>on pourrait aussi envisager de rechercher un soutien auprès d'une autre source, celle des entreprises locales et régionales, dont l'activité même repose sur la stabilité et l'ordre régnant au niveau local</i> ;	estime que l'appui des pouvoirs publics à l'échelon national et européen reste absolument nécessaire, sous la forme <i>de financements</i> , de programmes et d'initiatives pour aider les collectivités locales et régionales quand elles s'emploient à lutter contre la désinformation <i>sur le terrain</i> ;

### Exposé des motifs

Ressort du texte.

## AMENDEMENT 7

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

SACRÉDEUS Birgitta  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 12

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
estime que, même si l'appui des pouvoirs publics à l'échelon national et européen reste absolument nécessaire, sous la forme d'un financement direct, de programmes et d'initiatives pour aider les collectivités locales et régionales quand elles s'emploient à lutter contre la désinformation, <i>on pourrait aussi envisager de rechercher un soutien auprès d'une autre source, celle des entreprises locales et régionales, dont l'activité même repose sur la stabilité et l'ordre régnant au niveau local;</i>	estime que, même si l'appui des pouvoirs publics à l'échelon national et européen reste absolument nécessaire, sous la forme d'un financement direct, de programmes et d'initiatives pour aider les collectivités locales et régionales quand elles s'emploient à lutter contre la désinformation;

#### Exposé des motifs

Les communes et les régions ne devraient pas dépendre de fonds provenant d'autres sources, de manière à préserver leur objectivité et afin qu'elles ne risquent pas d'être exposées à des pressions.

## AMENDEMENT 8

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 13

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
b. mettre en place des fonds <i>transparentes</i> , au niveau local et régional, pour lutter contre la désinformation et effectuer un travail d'éducation aux médias, <i>en mobilisant</i> des financements <i>auprès, notamment, des entreprises locales</i> ;	b. mettre en place <i>d'une manière transparente</i> des fonds au niveau local et régional, <i>gérés par les pouvoirs publics</i> , pour lutter contre la désinformation et effectuer un travail d'éducation aux médias, <i>en recourant à</i> des financements <i>privés, y compris par des actions liées à la responsabilité sociale des entreprises</i> ;

### Exposé des motifs

Le contrôle public des financements levés auprès de sources privées est essentiel.

## AMENDEMENT 9

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 13

Ajouter un nouveau paragraphe:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
	<i>e bis. intensifier les actions visant à améliorer la capacité de prospective et la résilience face aux cyberattaques en déployant des outils de cybersécurité appropriés qui soient interopérables au niveau de l'Union pour toutes les collectivités locales et régionales ainsi que pour les services publics et privés stratégiques, tels que ceux liés à la santé, à l'eau, à l'énergie, etc.;</i>

#### Exposé des motifs

La cybersécurité revêt une importance capitale dès lors qu'il s'agit de lutter contre la désinformation.

# AMENDEMENT 10

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**JOHANSSON Marie**  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

**CIVEX-VII/023**

## Paragraphe 14

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
b. désigner, au niveau des associations de collectivités territoriales dans les États membres, des organes d'expertise et de conseil et des conseillers sociaux chargés de lutter contre les risques de désinformation et d'opérer, dans le même temps, un rapprochement entre les représentants des acteurs clés que sont les organisations professionnelles territoriales et non gouvernementales, les services de sécurité, la communauté éducative, les journalistes ou encore les psychologues;	b. désigner, au niveau des associations de collectivités territoriales dans les États membres, des organes d'expertise et de conseil et des conseillers <i>pour les médias</i> sociaux chargés de lutter contre les risques de désinformation et d'opérer, dans le même temps, un rapprochement entre les représentants des acteurs clés que sont les organisations professionnelles territoriales et non gouvernementales, les services de sécurité, la communauté éducative, les journalistes ou encore les psychologues;

### Exposé des motifs

Ressort du texte.

# AMENDEMENT 11

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

SACRÉDEUS Birgitta  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

## Paragraphe 14

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
b. désigner, au niveau des associations de collectivités territoriales dans les États membres, des organes <i>d'expertise et de conseil et des conseillers sociaux</i> chargés de lutter contre les risques de désinformation et d'opérer, dans le même temps, un rapprochement entre les représentants des acteurs clés <i>que sont les organisations professionnelles territoriales et non gouvernementales, les services de sécurité, la communauté éducative, les journalistes ou encore les psychologues</i> ;	b. désigner, au niveau des associations de collectivités territoriales dans les États membres, des <i>experts auprès</i> des organes de conseil chargés de lutter contre les risques de désinformation et d'opérer, dans le même temps, un rapprochement entre les représentants des acteurs clés;

### Exposé des motifs

La proposition initiale est trop détaillée.

## AMENDEMENT 12

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

SACRÉDEUS Birgitta  
AGREN WIKSTRÖM Åsa  
DRENJANIN Jelena  
LÖFSTRAND Pär  
LUNDIN Jonny  
RISTE Tomas

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 14

Supprimer:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>e) mettre à profit les mécanismes consultatifs régionaux associant le pouvoir central, à l'image des centres régionaux de débat international en Pologne;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
Ce point décrit une approche spécifique à la Pologne, et il est difficile de savoir si elle pourrait être appliquée dans d'autres pays.

# AMENDEMENT 13

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

VEHKAPERÄ Mirja  
AALTONEN Mikko  
KARJALAINEN Anne  
MARKKULA Markku  
RATILAINEN Niina  
RAUTIO Sari

CIVEX-VII/023

## Paragraphe 18

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<p>attire l'attention sur les démarches suivantes qu'il serait opportun d'entreprendre:</p> <p>a. l'élaboration, par les collectivités locales et régionales, de stratégies de communication visant à renforcer la confiance des citoyens et les valeurs démocratiques;</p> <p>b. le recours, par les collectivités locales et régionales, à des outils permettant aux citoyens d'accéder aisément aux informations et de prendre part à l'exercice de l'autorité publique, comme manière de démontrer l'ouverture et la responsabilité des gouvernants;</p> <p>c. la fourniture régulière d'informations claires sur les actions menées par les collectivités locales et régionales, et la mise à disposition d'outils simplifiant l'accès aux informations et aux données ainsi que leur utilisation;</p> <p>d. l'organisation d'activités participatives comme moyen de sensibiliser les citoyens à la question des dangers de la désinformation;</p> <p>e. la mise en place de protocoles sur la conduite à tenir face aux risques potentiels, notamment en période électorale;</p> <p>f. l'introduction d'une pratique consistant à adresser des messages d'alerte en cas de désinformation, à l'aide notamment d'applications conçues à cet effet pour mettre en liaison les collectivités locales et régionales avec les citoyens, à l'image de ce qui se fait déjà pour d'autres risques, par exemple les intempéries;</p>	<p>attire l'attention sur les démarches suivantes qu'il serait opportun d'entreprendre:</p> <p>a. l'élaboration, par les collectivités locales et régionales, de stratégies de communication visant à renforcer la confiance des citoyens et les valeurs démocratiques;</p> <p>b. <b><i>la prise en compte des communautés allophones dans la communication menée au niveau local et régional;</i></b></p> <p>c. le recours, par les collectivités locales et régionales, à des outils permettant aux citoyens d'accéder aisément aux informations et de prendre part à l'exercice de l'autorité publique, comme manière de démontrer l'ouverture et la responsabilité des gouvernants;</p> <p>d. la fourniture régulière d'informations claires sur les actions menées par les collectivités locales et régionales, et la mise à disposition d'outils simplifiant l'accès aux informations et aux données ainsi que leur utilisation;</p> <p>e. l'organisation d'activités participatives comme moyen de sensibiliser les citoyens à la question des dangers de la désinformation;</p> <p>f. la mise en place de protocoles sur la conduite à tenir face aux risques potentiels, notamment en période électorale;</p> <p>g. l'introduction d'une pratique consistant à adresser des messages d'alerte en cas de désinformation, à l'aide notamment d'applications conçues à cet effet pour mettre en liaison les collectivités locales et régionales avec les citoyens, à l'image de ce qui se fait déjà pour d'autres risques, par exemple les intempéries;</p>

### Exposé des motifs

Lorsqu'ils communiquent, les pouvoirs publics n'atteignent pas toujours aisément les personnes issues d'autres cultures ou milieux, ne suscitent pas la confiance ou ne produisent pas de résultats tangibles. En prenant en compte les groupes d'allophones, il sera possible de réaliser les objectifs que le paragraphe 16 du projet d'avis propose en matière de communication.

## AMENDEMENT 14

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 19 (titre)

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
L'éducation aux médias <i>érigée</i> en priorité	L'éducation aux médias <i>et l'esprit critique érigés</i> en priorité

<b>Exposé des motifs</b>
L'esprit critique est un élément essentiel qui complète l'éducation aux médias.

## AMENDEMENT 15

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 19

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
relève que les collectivités locales et régionales devraient intégrer l'éducation aux médias dans les programmes scolaires, et ce dès l'école primaire. Elles devraient aussi soutenir activement cette démarche en encourageant la création de supports à destination des enseignants, afin d'adapter les activités éducatives aux réalités locales;	relève que, <i>lorsque l'éducation est une compétence infranationale</i> , les collectivités locales et régionales devraient intégrer l'éducation aux médias <i>et l'esprit critique</i> dans les programmes scolaires, et ce dès l'école primaire. Elles devraient aussi soutenir activement cette démarche en encourageant la création de supports à destination des enseignants, afin d'adapter les activités éducatives aux réalités locales;

#### Exposé des motifs

L'esprit critique est un élément essentiel qui complète l'éducation aux médias. Dans le même temps, les collectivités locales et régionales n'ont pas toujours leur mot à dire en matière d'éducation.

## AMENDEMENT 16

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**BORBOLY Csaba**  
CÎMPEAN Daniela  
HRANIĆ Bruno  
MORENO BONILLA Juan Manuel  
NICA Alin-Adrian  
RIO Ricardo

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 20

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
insiste avec force sur le fait que les initiatives en faveur de l'éducation aux médias et de leur décryptage doivent également toucher le public le plus large possible et qu'il convient de les mettre en œuvre aussi bien dans les villes que dans les zones rurales;	insiste avec force sur le fait que les initiatives en faveur de l'éducation aux médias et de leur décryptage doivent également toucher le public le plus large possible et qu'il convient de les mettre en œuvre aussi bien dans les villes que dans les zones rurales. <i>Les collectivités locales et régionales peuvent aussi promouvoir le décryptage des médias auprès des citoyens en fournissant à ces derniers une éducation et des ressources sur la pensée critique, une vérification des faits et des compétences de vérification afin de les aider à acquérir le bagage nécessaire pour évaluer les informations et détecter les fausses informations;</i>
<b>Exposé des motifs</b>	
Ressort du texte.	

## AMENDEMENT 17

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 20

Ajouter un nouveau paragraphe:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
	<i>20 bis. souligne que le décryptage des médias présuppose une pensée critique, laquelle est essentielle à l'évaluation de la véracité et de la fiabilité des informations. Rétablir la confiance dans les preuves scientifiques et permettre un accès équitable à des informations fiables et factuelles sont des moyens de s'armer pour lutter contre la désinformation et les théories du complot;</i>

#### Exposé des motifs

L'esprit critique complète l'activité de décryptage des médias. Dans le même temps, il est essentiel de rétablir la confiance dans la science et de donner aux citoyens les moyens d'accéder à des informations fiables pour renforcer la résilience face à la désinformation.

**AMENDEMENT DU RAPPORTEUR — article 24, paragraphe 3**  
**AMENDEMENT 18R** **BRZEZIN Gustaw Marek**

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**CIVEX-VII/023**

Le présent amendement se rapporte à l'amendement 18.

**Paragraphe 21**

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et <i>de journalistes</i> , des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer;	a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et <i>d'experts des médias</i> , des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer; <i>il est également très important d'apporter un soutien aux médias locaux, y compris par des financements et d'autres dispositifs, pour renforcer leur capacité à lutter contre la manipulation de l'information;</i>

<b>Exposé des motifs</b>
Ressort du texte.

(PL)

## AMENDEMENT 18

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

JOHANSSON Marie  
LAMBERTZ Karl-Heinz  
MOLINOZ Patrick  
NARDELLA Dario  
ROUILLON Christophe  
TORRES PÉREZ Ángel Víctor

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 21

Supprimer le paragraphe.

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et de journalistes, des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
L'action proposée est trop prescriptive.

## AMENDEMENT 19

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 21

Modifier comme suit:

CONRADT Uwe  
ARAS Muhterem  
BECKER Uwe  
FREY Josef  
HÖFER Heinz-Joachim  
RAAB Heike  
SCHULZE Sven  
SPEICH Mark  
WUNDERLING-WEILBIER Matthias

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et <b>de journalistes</b> , des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer;	a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et <b>d'experts des médias</b> , des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer;

<b>Exposé des motifs</b>
Le travail des journalistes repose sur un principe de neutralité et d'indépendance vis-à-vis de l'État, c'est pourquoi ces derniers ne devraient pas être incités à élaborer du matériel éducatif en collaboration avec les institutions publiques. L'accompagnement d'experts des médias, en revanche, pourrait être utile.

## AMENDEMENT 20

Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence

**BORBOLY Csaba**  
CÎMPEAN Daniela  
HRANIĆ Bruno  
MORENO BONILLA Juan Manuel  
NICA Alin-Adrian  
RIO Ricardo

CIVEX-VII/023

### Paragraphe 21

Modifier comme suit:

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et de journalistes, des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer;	a. concevoir, avec l'aide des collectivités locales et régionales et de journalistes, des fiches d'exercice sur l'éducation au numérique et le décryptage des médias que les enseignants pourraient télécharger et imprimer. <b><i>Il est également très important d'apporter un soutien aux organisations locales du secteur des médias, y compris en matière de financement, de ressources et d'infrastructures, pour renforcer leur capacité à lutter contre la manipulation de l'information;</i></b>

### Exposé des motifs

Ressort du texte.

## AMENDEMENT 21

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**CIVEX-VII/023**

**Paragraphe 25**

Modifier comme suit:

CONRADT Uwe  
ARAS Muhterem  
BECKER Uwe  
FREY Josef  
HÖFER Heinz-Joachim  
RAAB Heike  
SCHULZE Sven  
SPEICH Mark  
WUNDERLING-WEILBIER Matthias

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
d. contrôler la transparence des campagnes électorales, notamment leur financement en ligne, avec l'aide de bénévoles de terrain;	d. contrôler la transparence des campagnes électorales, notamment leur financement en ligne, avec l'aide de bénévoles de terrain <i>préalablement formés</i> ;

<b>Exposé des motifs</b>
Il convient de saluer le déploiement de bénévoles sur le terrain. Or il semble utile de s'assurer de leur formation, non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi pour éviter, dans toute la mesure du possible, que des acteurs de la désinformation viennent se mêler à eux.

## AMENDEMENT 22

**Le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre la désinformation et les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence**

**JOHANSSON Marie**  
**LAMBERTZ Karl-Heinz**  
**MOLINOZ Patrick**  
**NARDELLA Dario**  
**ROUILLON Christophe**  
**TORRES PÉREZ Ángel Víctor**

**CIVEX-VII/023**

### Paragraphe 25

Supprimer le paragraphe.

<i>Projet d'avis du Comité</i>	<i>Amendement</i>
<i>e. encourager le public scolaire à s'intéresser de plus près aux scrutins locaux et à faire une lecture critique des messages circulant en ligne au sujet des élections;</i>	

<b>Exposé des motifs</b>
En période électorale, il n'est pas possible de mettre en œuvre cette action dans le cadre des programmes scolaires.